



Catalogue formations 2026

Secteur Social
&
Médico-Social



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories suivantes :
ACTIONS DE FORMATIONS



La formation

Le centre de formation du cabinet Jégard Créatis, certifié Qualiopi, vous présente l'édition 2026 de son catalogue de formations destinées aux établissements du secteur social et médico-social dans lequel notre cabinet a développé une expérience depuis plus de 60 ans.

Ses compétences pointues sont reconnues par les associations, fondations, fonds de dotation, et autres acteurs du secteur public.

Un large choix vous est proposé dans les domaines de la comptabilité, la gestion financière, la fiscalité, la gouvernance et le droit social, à tous les niveaux de qualification.

Nous pouvons vous proposer également des formations sur mesure afin de répondre au plus près de vos besoins.

En vous formant avec Jégard Créatis, vous bénéficiez de formateurs pédagogues, spécialistes du secteur, qui vous proposent des solutions "mixtes", présentielle, e-learning et à distance.



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Nos formations 2026

Comptabilité

- Comptabilité du secteur social et médico-social : spécificités et changements 2025
- Règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires d'ESSMS - Règlement ANC 2018-06/2019-04/2022-06
- Appel à la Générosité du Public (APG) : CROD-CER - Associations, fondations, fonds de dotation - Règlement ANC 2018-06
- Tenue de la comptabilité, secteur social et médico-social
- Lire les documents comptables d'un ESSMS
- Préparer l'arrêté des comptes et établir le compte administratif d'un ESSMS
- Affectation du résultat en ESSMS

Budget - Finance

- Élaborer le budget d'un ESSMS
- Élaborer le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement (PPIF)
- Développer ses compétences en analyse financière, secteur ESSMS
- Découvrir l'EPRD-ERRD, secteur ESSMS
- Construire et analyser l'EPRD-ERRD, secteur ESSMS

Gouvernance

- Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des ESSMS
- Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des CHRS
- Préparer le renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des ESSMS

Ressources Humaines

- Élaborer la paie dans le respect de la CCN 1966

Fiscalité

- Fiscalité des ESSMS
- Fiscalité des ESAT

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

2 jours

Publics

- Responsables comptables
- Comptables

Prérequis

- Connaissance de base en comptabilité
- Connaissance de la procédure budgétaire

Moyens mobilisés

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- QCM
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

COMPTABILITÉ

Comptabilité du secteur social et médico-social
Spécificités et changements 2025

Le financement par des fonds publics implique des règles comptables particulières et complexes. Le plan comptable applicable en 2020 a permis de clarifier certains points.

Cette formation, appuyée sur la 5ème édition du guide comptable "Comptabilité des organismes sans but lucratif" mise à jour des changements du plan comptable, permettra aux professionnels de la comptabilité de revoir l'ensemble de ces points pour leur assurer une parfaite technicité dans l'exercice de leur mission.



Objectifs et compétences visées

- Comprendre les spécificités sectorielles
- Identifier les obligations vis-à-vis des autorités de tarification
- Connaitre et analyser les différents états financiers



Contenu de la formation

1. Cadre général applicable

- Distinction établissement social et médico-social/organisme gestionnaire
- Règle applicable à l'organisme gestionnaire / ESSMS
- Expert-comptable et commissaire aux comptes

2. Règles comptables générales à approfondir

- Obligation d'inventaire
- Investissement, amortissement, entretien
- Dépréciation
- Provisions pour risques et charges

3. Changements 2025 du plan comptable général

- Règlement et date d'application
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel
- Suppression des transferts de charges
- Nouveaux modèles d'états financiers
- Impact sur l'annexe
- Impact sur les états réglementaires ESSMS

4. Règles spécifiques au secteur

- Produits et créances lié à la tarification, CNR
- Fonds dédiés et provisions réglementées
- Subventions d'investissement et d'exploitation
- Legs et donation
- Bénévolat

5. Règles d'affectation des résultats

- Définition du résultat (activité propre/activité contrôlée)
- Affectation du résultat, dépenses différées, dépenses rejetées
- Compte utilisés et modèle d'écriture

6. Présentation et suivi des fonds propres

- Fonds propres libres
- Fonds propres sous contrôle des tiers financeurs
- Contrôle et présentation

7. Les comptes de liaison

- Catégorie
- Comptabilisation et vérification

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

1 jour

Publics

- Directeurs et responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

- Bonnes connaissances comptables et d'informations financières
- Expérience de présentation ou de lecture des comptes annuels

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande.

COMPTABILITÉ

Règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires d'ESSMS

Règlements ANC 2018-06 - 2019-04 - 2022-06

Le règlement ANC 2018-06 relatif à la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique depuis le 1er janvier 2020. Nous vous proposons une formation adaptée en vue de maîtriser les principaux points de ce règlement..

Nous aborderons également le règlement ANC 2019-04 qui le complète de dispositions applicables aux personnes morales gestionnaires d'établissements ayant une activité à caractère social ou médico-social.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les règles introduites par les règlements ANC 2018-06, 2019-04 et 2022-06 et leurs particularités
- Contrôler les actions mises en oeuvre dans sa propre structure : procédures comptables, plan de comptes



Contenu de la formation

1. Présentation des règlements ANC 2018-06, 2019-04 et 2022-06

- Rappel de la hiérarchie des textes comptables
- Champ d'application
- Comptabilisation des changements de méthode

2. Ressources publiques

- Subventions d'exploitation
- Concours publics
- Subventions d'investissement

3. Ressources privées

- Contributions financières
- Legs et donations

4. Fonds dédiés

- Définition et ressources éligibles
- Fonds dédiés finançant les investissements

5. Fonds propres

- Fonds propres mis à disposition de l'entité
- Affectation du résultat en ESSMS
- Résultat effectif
- Provisions réglementées

6. Contributions volontaires en nature

- Comptabilisation et valorisation
- Bénévolat, dons en nature de biens
- Réforme du compte de résultat

7. Présentation des comptes annuels

- Nouveautés actif-passif-compte de résultats-annexe

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

1/2 journée

Publics

- Directeurs et responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Dirigeants associations et fondations (présidents, directeurs, trésoriers...)

Prérequis

Expérience de présentation ou de lecture des comptes annuels d'entités privées à but non lucratif

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

COMPTABILITÉ

Appel à la Générosité du Public : CROD-CER
Associations, Fondations, Fonds de dotation

Règlement ANC 2018-06

Votre association, fondation ou fonds de dotation mène des campagnes d'appel aux dons et collecte plus de 153000 euros de ressources annuelles. Les obligations introduites par le règlement comptable 2018-06 s'impose à vous : Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) reformaté. Nous vous proposons de décrypter les principaux sujets comptables et réglementaires à relier aux campagnes d'appel aux dons vous permettant de produire une information financière fiable et conforme à la réglementation en vigueur.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les règles des documents comptables liées à l'AGP introduites par le règlement ANC 2018-06
- Savoir remplir les rubriques du CROD et du CER
- Savoir anticiper les actions à mettre en œuvre en terme de procédures, plan de comptes et systèmes d'informations



Contenu de la formation

1. Appel à la générosité du public (AGP)

- Définition et cadre juridique
- AGP et site internet
- Déclaration de campagne en préfecture
- Entités concernées et seuils
- Contrôles externes

2. Le CER et le CROD

- Présentation des modèles de CER et de CROD
- Passage compte de résultat / CROD / CER
- Comptabilité analytique et clés de répartition

3. Les rubriques de ressources du CROD et du CER

- Les ressources AGP (legs, donations, dons, ...)
- Les ressources hors AGP
- Les ressources mixtes

4. Les rubriques d'emplois du CROD et du CER

- Missions sociales
- Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement

5. Les autres rubriques du CROD et du CER

- Traitement des fonds dédiés AGP
- Modalités de calcul du solde d'ouverture
- Contributions volontaires en nature

6. Contenu de l'annexe au CER

- Règles et méthodes comptables utilisées
- Tableau de variation des fonds propres AGP

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

2 jours

Publics

- Assistants comptables
- Aides comptable
- Comptables débutants

Prérequis

Connaissance de base des règles comptables

Moyens mobilisés

En présentiel

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

COMPTABILITÉ

Tenue de la comptabilité

Associations du secteur social et médico-social

La compréhension et la maîtrise des mécanismes comptables dans le secteur social et médico-social est un enjeu majeur pour la fiabilité des données financières produites. Cette formation donne les éléments essentiels de l'environnement et des obligations incombant au service comptable dans le but de rendre efficient leur travail et de mieux comprendre les attentes des parties prenantes.



Objectifs et compétences visées

- Comprendre la logique de création de l'information financière
- Acquérir les notions comptables spécifiques aux ESSMS
- Savoir organiser son travail au quotidien



Contenu de la formation

1. Les utilisateurs des documents comptables et financiers

- Les autorités de tarification et de contrôle
- Les services comptables et le gouvernement de l'entité
- L'expert-comptable et le commissaire aux comptes

2. L'environnement réglementaire

- La réglementation comptable
- Associations, établissements : obligations comptables

3. L'organisation de la comptabilité

- L'objectif et l'objet de la comptabilité
- Notion de flux et de solde
- La tenue de la comptabilité
- Les principes comptables

4. La tenue courante de la comptabilité

- Les pièces comptables justificatives et leur classement
- L'enregistrement au journal
- Le rapprochement bancaire
- Le lettrage des comptes tiers

5. La clôture des comptes

- Obligation d'inventaire
- Investissement, amortissement, entretien
- Dépréciation
- Provisions pour risques et charges

6. Règles spécifiques au secteur

- Produits et créances liés à la tarification, CNR
- Fonds dédiés et provisions réglementées
- Subventions d'investissement et d'exploitation
- Comptes de liaison
- Fonds propres et formation du résultat

7. Présentation des documents comptables

- Comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe
- Budget prévisionnel et comptes administratifs

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissement
- Assistants comptables
- Chefs de service

Prérequis

Connaissance du secteur social et médico-social

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

COMPTABILITÉ

Lire les documents comptables

Secteur social et médico-social

La présentation de projets, les demandes de financements, le compte rendu des réalisations nécessite de savoir lire les états comptables et de savoir les présenter. Il n'est pas indispensable de tout savoir sur la comptabilité pour atteindre cet objectif. Un peu de vocabulaire, quelques principes et conventions sont les connaissances que cette formation propose d'acquérir.



Objectifs et compétences visées

- Déetecter les grands équilibres
- Savoir arbitrer les choix sur la base des états comptables
- Communiquer avec les parties prenantes



Contenu de la formation

1. Les utilisateurs des documents comptables et financiers

- Les autorités de tarification et de contrôle
- Les services comptables et le gouvernement de l'entité
- L'expert-comptable et le commissaire aux comptes

2. L'environnement réglementaire

- La réglementation comptable
- Les obligations comptables des associations, des établissements

3. L'organisation de la comptabilité

- L'objectif et l'objet de la comptabilité
- La tenue de la comptabilité
- Les principes comptables
- La clôture des comptes
- La détermination et l'affection du résultat

4. Les comptes annuels

- Les états de synthèse
- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

5. Les documents de gestion financière

- Méthodologie et outils
- Les ratios
- Le bilan financier
- La trésorerie
- Le plan pluriannuel d'investissement et de financement

6. Les documents de la gestion budgétaire

- Le cadre budgétaire
- Le budget annuel
- Le budget prévisionnel
- Le compte administratif
- Dans le cadre du CPOM : EPRD et ERRD

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissements
- Responsables comptables
- Comptables

Prérequis

- Connaissance de base de la comptabilité
- Connaissance de la procédure budgétaire

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

COMPTABILITÉ

Préparer l'arrêté des comptes et élaborer le compte administratif d'un ESSMS

Rendre compte de l'utilisation des financements accordés dans le respect des délais et de la réglementation, savoir présenter les résultats ainsi que les écarts entre les prévisions et les charges réelles, présenter les états de synthèse sont des enjeux qui peuvent être déterminants pour les ESSMS et les entités gestionnaires



Objectifs et compétences visées

- Connaitre le cadre juridique et réglementaire
- Savoir pratiquer les bases de la révision comptable
- Anticiper et organiser les actions à mener



Contenu de la formation

1. La réglementation comptable et budgétaire

- Les principaux textes de référence
- L'évolution de la réglementation
- Les normes comptables
- La détermination du résultat
- L'affectation du résultat
- Les comptes de réserves réglementées
- Les excédents affectés à la couverture du BFR
- Les comptes de provisions

2. L'arrêté des comptes et le dossier de révision

- Les choix stratégiques pour l'association
- L'organisation de la comptabilité
- Le calendrier de clôture
- La révision des comptes
- Les comptes annuels

3. La section d'investissement

- Le bilan financier
- Le plan pluriannuel d'investissements et de financement
- Les tableaux d'investissement du compte administratif

4. La section d'exploitation

- Les principes budgétaires
- Les tableaux des rémunérations

5. Le rapport d'activité

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

1 jour

Publics

- DAF, RAF
- Directeurs et responsables comptables, chef comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

Connaissance des règles de la comptabilité, du passage des écritures comptables

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

COMPTABILITÉ

Affectation du résultat en ESSMS

Le résultat comptable est la différence entre les produits et les charges d'un exercice. Il est en général définitivement acquis par l'association et librement affecté par l'assemblée générale de ses membres. Pour les organismes gestionnaires d'ESSMS, les résultats des établissements et services sont placés sous le contrôle de tiers financeurs, ce qui nécessite un suivi comptable spécifique.



Objectifs et compétences visées

- Connaitre les affectations de résultat dans le secteur social et médico-social
- Savoir les comptabiliser
- Assurer le suivi et la justification comptable dans le temps



Contenu de la formation

1. Les règles de la tarification en matière de traitement des résultats

- Le régime annuel - BP / CA
- Le régime pluriannuel - CPOM / EPRD

2. Le processus d'affectation du résultat

- Rappel de la notion de résultat
- Les différentes possibilités ouvertes par le CASF
- Les dépenses dont la prise en charge est différées
- Les dépenses inopposables au tiers financeur
- Les dépenses rejetées
- Tableau d'affectation des résultats

3. La comptabilisation des résultats

4. La mise en application de l'affectation du résultat

- Exercices

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissement
- Responsables comptables
- Trésoriers

Prérequis

Connaissances de base de la comptabilité (savoir lire un bilan et un compte de résultat)

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande.



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

ANALYSE FINANCIÈRE

Élaborer le budget d'un établissement social ou médico-social

La contractualisation et la dynamique de budgets pluriannuels ne s'impose pas à tous les établissements.

Dans un contexte général de restriction financière, il est nécessaire de savoir présenter les besoins essentiels des établissements et mettant en avant le projet de l'établissement.



Objectifs et compétences visées

- Connaitre la réglementation applicable au secteur social et médico-social
- Établir un budget en conformité avec la réglementation
- Établir le budget d'investissement



Contenu de la formation

1. Définition et enjeux du budget

- Les parties prenantes
- Définitions
- L'objectif du budget
- Les enjeux et associatifs
- La convergence tarifaire

2. La procédure budgétaire

- La réglementation applicable
- Le calendrier budgétaire
- Les principes budgétaires
- La procédure contradictoire
- La détermination du tarif

3. Les particularités comptables

- La détermination et l'affectation du résultat
- Les provisions réglementées
- Les crédits non reconductibles
- Le bilan d'établissement
- Les comptes de liaison

4. Établissement du budget

- Les documents à communiquer
- L'activité
- Les budgets de fonctionnement
- Le tableau des effectifs
- La section d'exploitation
- Les budgets d'investissement
- Le rapport d'orientation budgétaire
- Les indicateurs
- Les contrôles de la conformité

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissement
- Responsables financiers
- Comptables

Prérequis

- Savoir établir un bilan comptable
- Connaître les particularités comptables du secteur SMS

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

ANALYSE FINANCIÈRE

Analyser le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement (PPIF)

Les investissements peuvent représenter des enjeux financiers importants. Une procédure budgétaire spécifique s'applique aux investissements. Il est nécessaire d'avoir une vision à moyen terme des besoins d'investissements au-delà des simples renouvellements à l'identique et de s'assurer que les modalités de financement retenues permettent de maintenir les équilibres financiers et la situation financière d'ensemble.



Objectifs et compétences visées

- Apprécier et analyser la méthodologie de construction du PPI
- Analyser les impacts de l'opération sur la santé financière de l'établissement
- Savoir faire le lien entre PPI et EPRD



Contenu de la formation

Introduction

1. Les modes de financement des investissements

- L'emprunt
- La subvention d'investissement
- Les fonds propres
- Les comptes de liaison
- L'affectation des excédents
- Les fonds dédiés
- Les provisions réglementées
- Le bail à construction
- Le contrat de location à un organisme HLM

2. Règlementation applicable en matière de PPI

- Les enjeux et objectifs du PPI
- La règlementation applicable
- L'analyse pluriannuelle
- La procédure de dépôt

3. Analyse financière bilantielle

- Objectifs et outils d'analyse financière
- Le bilan financier
- Les ratios
- La reprise de réserve de trésorerie

4. Construction du PPI

- Les différentes étapes
- La CAF
- Les investissements

5. Analyse du PPI

- La position du financeur
- Lecture et compréhension du PPI

Conclusion : les points de vigilance

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissement
- Responsables comptables
- Responsables financiers
- Comptables

Prérequis

- Connaître les bases de la comptabilité (savoir lire bilan et compte de résultat)
- Connaître et comprendre les états réglementaires
- Avoir reçu une information générale sur la procédure EPRD

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande.



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

ANALYSE FINANCIÈRE

Développer ses compétences en analyse financière
Secteur social et médico-social

La nature des activités, les modalités de financement, les contraintes réglementaires sont autant d'éléments à prendre en compte pour mener l'analyse financière d'une structure qui intervient dans le domaine social et médico-social. L'analyse peut être conduite au niveau de l'entité gestionnaire (association ou fondation) ou d'un établissement.



Objectifs et compétences visées

- Savoir bâtir le diagnostic financier d'un établissement ou d'une entité gestionnaire à partir d'un EPRD
- Savoir collecter les informations nécessaires à l'élaboration d'une stratégie financière
- Faire et analyser les projections financières dans le cadre de l'EPRD



Contenu de la formation

1. Rappel sur le contenu de l'EPRD

2. L'analyse financière

- Objectifs, enjeux et obligations comptables
- Les comptes annuels et le plan de comptes
- Le point de vue de la réglementation

3. Le compte de résultat

- Les SIG
- Les résultats
- La CAF (capacité d'autofinancement)

4. Le bilan comptable

- Evaluation de la structure financière
- Actif et passif
- Zoom sur certains comptes

5. Le financement des investissements

- Le TFP
- Le PPIF
- Le rapport financier du PPIF

6. Le bilan financier

- Le FR et le BFR
- La trésorerie
- Les ratios

7. L'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)

8. L'affectation des résultats

9. Mise en place d'une stratégie financière et projection des grands équilibres

- EPRD synthétique
- CRF_PGFP et PGFP
- Stratégie d'élaboration de l'EPRD
- Les ratios du PGFP

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

1 jour

Publics

- Directeurs d'établissement
- RAF
- Comptables

Prérequis

- Savoir établir un bilan et un compte de résultat
- Connaître l'environnement réglementaire des ESSMS

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

ANALYSE FINANCIÈRE

Découvrir l'EPRD

Secteur ESSMS

Le CPOM obligatoire et la réforme de la tarification entraînent l'obligation d'établir l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses. Cet état a une dimension budgétaire, financière, pluriétablissement et pluriannuelle : un EPRD pour un CPOM.

Vous voulez maîtriser cet outil, ses enjeux et déterminer une stratégie adaptée à votre environnement ?



Objectifs et compétences visées

- Comprendre les enjeux de l'outil EPRD
- Comprendre son articulation avec les CPOM et la réforme de la tarification
- Lister et réviser les connaissances d'analyse financière nécessaire



Contenu de la formation

Introduction

- Les principaux textes

1. Panorama de la réforme

- Présentation du CPOM
- Présentation de l'EPRD
- Actualité 2022 ayant une incidence sur l'EPRD
- Actualité 2023 ayant une incidence sur le CPOM et l'EPRD

2. Les obligations liées à l'EPRD

- Le calendrier et modalités de transmission
- Annexe activité prévisionnelle et notification des tarifs
- Modalités d'approbation de l'EPRD

3. Construction de l'EPRD

- Démarche générale
- Synthèse du contenu
- Compte de résultat prévisionnel
- Capacité d'autofinancement
- Bilan financier et ratios
- Plan global de financement pluriannuel

4. L'exécution de l'EPRD

- Virements de crédits
- Décisions modificatives

5. L'ERRD

- Contenu de l'ERRD
- Affectation du résultat

6. Conclusion

- Se préparer à l'EPRD
- Adapter l'organisation
- Nouvelles relations avec l'autorité de tarification

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'ESSMS
- Responsables comptables et financiers
- Comptables

Prérequis

- Savoir lire les états comptables : bilan et comptes de résultat
- Connaître le PPIF
- Se munir d'un ordinateur portable

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- QCM en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

ANALYSE FINANCIÈRE

Construire et analyser l'EPRD-ERRD

Secteur social et médico-social

Le CPOM obligatoire et la réforme de la tarification entraînent l'obligation d'établir l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses. Cet état a une dimension budgétaire, financière, pluriétablissement et pluriannuelle : un EPRD pour un CPOM.

Vous voulez maîtriser cet outil, ses enjeux et déterminer une stratégie adaptée à votre environnement ?



Objectifs et compétences visées

- Comprendre les enjeux de l'outil EPRD
- Connaitre la réglementation applicable à l'EPRD
- Savoir établir l'EPRD, analyser les résultats et faire les ajustements
- Utiliser l'EPRD/ERRD comme outil de pilotage



Contenu de la formation

Introduction

- Présentation de la réforme

1. Actualités 2022-2023 ayant une incidence sur les EPRD

2. Les fondamentaux de l'analyse financière

- Objectifs et outils d'analyse financière
- Le bilan financier
- Les ratios
- La capacité d'autofinancement (CAF)

3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement

4. La nouvelle procédure budgétaire

- Principes et objectifs de l'EPRD
- Fixation du tarif
- Calendrier et modalités de transmission
- Approbation de l'EPRD

5. La Construction de l'EPRD

- Architecture de l'EPRD
- Cas pratique : élaboration de l'EPRD et analyse des résultats
- Les étapes de la construction de l'EPRD
- Synthèse du contenu de l'EPRD

6. Exécution de l'EPRD et l'ERRD

- Virement de crédit et décisions modificatives
- Modalités d'affectation du résultat par l'organisme gestionnaire
- Contenu de L'ERRD

7. Préparer son organisation à l'approche de l'EPRD

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

1 ou 2 jours

Publics

- Directeurs, administrateurs
- Responsables financiers
- Responsables comptables

Prérequis

- Connaissance de base sur les règles de création, de fonctionnement et de financement des ESSMS

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

GOUVERNANCE

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des ESSMS

Le CPOM introduit par la loi du 2 janvier 2002 est progressivement rendu obligatoire depuis 2016 pour un certain nombre d'établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. La négociation d'un CPOM comporte des enjeux juridiques et financiers importants que cette formation vous présente.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser le contexte dans lequel intervient la négociation du CPOM
- Connaitre les ESSMS couverts par l'obligation de conclure un CPOM
- Maîtriser le nouveau régime juridique des CPOM
- S'approprier la méthodologie et les étapes de négociation du CPOM



Contenu de la formation

Introduction

- Le contexte de la négociation du CPOM

1. Objectifs, finalités et étapes de négociation

- Objectif et finalités du CPOM
- Les différentes étapes de négociation du contrat
- La constitution de l'équipe projet

2. Champs d'application du CPOM

- CPOM obligatoire
- CPOM facultatif

3. Contenu des CPOM

- Nature, durée et objectifs
- Modèle économique (BBZ, évolution des financements)
- Affectation des résultats
- Modulation des financements en fonction de l'activité

4. Auto diagnostic partagé

- Présentation des grilles des décideurs
- Préparation de l'auto diagnostic : points à aborder en complément

5. Présentation des objectifs

- Objectifs retenus et déclinaison dans les fiches annexées au CPOM
- Point de vigilance et indicateurs

6. Trame du contrat

- Les points clés du texte du CPOM

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

2 jours

Publics

- Directeurs, Administrateurs
- Responsables comptables, financiers

Prérequis

- Connaissance de base sur les règles de création, de fonctionnement et de financement des CHRS
- Connaissance de base sur l'évolution des politiques publiques en matière de logement

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

GOUVERNANCE

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen (CPOM) des CHRS

Le CPOM, introduit par la loi du 2 janvier 2002, devient progressivement obligatoire. La loi ELAN du 23 novembre 2018 étend cette obligation aux centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les enjeux liés à la conclusion des CPOM
- Maîtriser le nouveau régime juridique du CPOM-CHRS
- S'approprier la méthodologie et les étapes de négociation du CPOM
- Se préparer à la négociation



Contenu de la formation

Introduction

1. Contexte du CPOM : transformation de l'offre, évolution de l'enveloppe CHRS et évolution des coûts de fonctionnement et d'investissement...

2. Présentation d'un CPOM : règles applicables à ces contrats, différence par rapport à la procédure budgétaire annuelle, changements de posture induite

3. Prérequis à la négociation de tout CPOM

- Du côté des autorités de tarification
- Du côté des gestionnaires

5. Les étapes de la négociation d'un CPOM

6. Identification des objets possibles de la contractualisation

7. Négociation du contenu du CPOM : les points clés à travailler et à négocier

8. Mise en œuvre du CPOM

- Incidences sur la procédure de tarification et la valeur juridique du CPOM
- Incidences en termes de management interne au gestionnaire

9. Trame nationale du CPOM CHRS : points de vigilance, pièges à éviter, ajouts à tenter de négocier

10. Fiches actions du CPOM : contenu, indicateurs, incidences sur les ressources allouées

11. Points d'étapes prévus, notamment dans le cadre du nouveau dialogue de gestion

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



GOUVERNANCE

Préparer le renouvellement du CPOM

Secteur de l'action sociale et médico-sociale

Durée

2 jours

Publics

- Directeurs, Administrateurs
- Responsables comptables, financiers

Prérequis

- Connaissance de base sur les règles de création, de fonctionnement et de financement des ESSMS

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISÉ COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

Après avoir négocié votre précédent CPOM et basculé dans les nouveaux outils (EPRD-ERRD), le temps de la renégociation du contrat est venu. Nous vous proposons de vous présenter le contexte, les évolutions législatives et réglementaires, les différentes étapes de négociation et les points de vigilance de la trame du contrat.

La seconde journée est consacrée à l'élaboration du diagnostic financier et aux projections financières.



Objectifs et compétences visées

- Savoir préparer les points de négociation et de vigilance du prochain CPOM
- Connaitre la réglementation et les éléments permettant de négocier
- Être capable d'élaborer un diagnostic financier et des projections pluriannuelles



Contenu de la formation

1 - Outils et Méthode de négociation du CPOM

- Retour d'expériences sur la précédente génération de CPOM et sur la jurisprudence récente
- Impact des politiques publiques et des textes sur la négociation du prochain CPOM
- Impact du contexte économique sur le nouveau cadre
- Valorisation du bilan du précédent CPOM
- Les nouveaux outils de négociation des CPOM
- Les axes stratégiques de négociation
- Cibles d'activité : quelles unités de mesures et quels impacts sur les financements
- Les fiches actions à privilégier
- Les points de vigilance incontournables

2 - Élaborer son diagnostic et réaliser les projections financières

- Apprécier la situation financière de départ
- Etablir des projections pluriannuelles dans le cadre du CPOM et de l'EPRD (ou du BP)
- Affecter le résultat
- Suivre le CPOM et ses indicateurs

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

3 jours

Publics visés

- Secrétaires comptables
- Techniciens de paies
- Responsables RH

Prérequis

Connaissance de base en gestion de paie

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, tableau, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

RESSOURCES HUMAINES

Élaborer la paie dans le respect de la CCN 1966

La convention collective 66 contient de nombreuses dispositions dont l'application n'est pas toujours aisée. Les conséquences d'imprécisions, voire d'erreur dans l'application de la convention peut avoir des conséquences préjudiciables pour l'entité employeur. Vous êtes responsable de l'établissement des fiches de paie.

Cette formation vous apportera tous les éléments pour travailler en toute sécurité réglementaire.



Objectifs et compétences visées

- Acquérir les compétences nécessaires à l'application de la CCN de 1966
- Savoir utiliser les outils permettant de réaliser une paie conforme à la CCN 66 et au droit du travail
- Maîtriser l'application des cotisations sociales et fiscales



Contenu de la formation

1. La composition de la rémunération

- Le salaire conventionnel de base (salariés non-cadre et cadre)
- Le principe et les règles de reprise d'ancienneté
- Les règles d'évolution
- Les revalorisations salariales (Ségur, Laforcade, Prime médecin etc...)

2. Les éléments variables et les règles de compensation

- Les astreintes
- Le travail de dimanche et les jours fériés
- Le travail de nuit
- Les heures supplémentaires et complémentaires
- Les transferts (les séjours à l'extérieur)

3. Les absences : règles conventionnelles et principe de maintien de salaire

- La maladie
- La maternité
- L'accident de travail

4. Les congés conventionnels et les règles de valorisation

- Les congés payés
- Les congés d'ancienneté
- Les congés trimestriels
- Les congés pour événements familiaux

5. Les autres aspects

- Le rappel des taux de cotisations légaux
- Les cotisations conventionnelles et contribution (retraite, prévoyance, mutuelle, FPC)
- Les avantages en nature
- Les frais professionnels

6. Les modes de rupture de contrat de travail et les règles conventionnelles de calcul des indemnités

- La démission
- Le licenciement
- La retraite
- La rupture conventionnelle
- Le rappel des documents de fin de contrat à remettre au salarié

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

1 jour

Publics

- Secrétariat général
- Directeurs d'établissement
- Directeurs administratifs et financiers
- Trésoriers et comptables

Prérequis

- Compréhension des documents comptables
- Connaissances de base en gestion du secteur social et médico-social

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Modalités pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

FISCALITÉ DES ESSMS

Maîtriser la fiscalité du secteur social et médico-social

Les organismes gestionnaires à but non lucratif sont a priori exonérés de tout impôt. Cependant, certaines actions ou activités peuvent être assujetties à des impôts et taxes, au même titre qu'une entreprise.

Vous souhaitez mieux connaître les règles fiscales auxquelles sont confrontés les organismes gestionnaires et maîtriser leurs relations avec l'administration fiscale.



Objectifs et compétences visées

- Identifier les différents mécanismes fiscaux des structures à but non lucratif
- Déterminer le régime fiscal d'une association et ses conséquences
- Gérer les particularités fiscales de certaines activités ESSMS (ESAT, Entreprises insertions...)



Contenu de la formation

Présentation générale

1. La non lucrativité des associations

- La gestion désintéressée de l'OSBL
- Le caractère non concurrentiel de l'OSBL

2. Opérations particulières au secteur ESSMS

- La livraison à soi-même
- Particularité fiscale des ESAT
- Le fichier des écritures comptables

3. Points de vigilance

- La mise à disposition du personnel
- Les reçus fiscaux : quel contrôle de l'administration ?

4. la notion d'intérêt général

5. La sectorisation, filialisation des activités lucratives

- La franchise de base
- La sectorisation
- La filialisation
- La TVA

FORMATION 2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ



Durée

1 jour

Publics

- Directeurs financiers
- Responsables comptables, financiers
- Comptables

Prérequis

- Compréhension des documents comptables
- Connaissances de base en gestion du secteur social et médico-social

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Modalités pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Centre de formation

FISCALITÉ DES ESAT

TVA et taxe sur les salaires

Les organismes gestionnaires à but non lucratif peuvent opter pour le paiement de la TVA pour les ESAT qu'ils gèrent et éventuellement pour les EA.

Ce stage vous permet de connaître la réglementation fiscale applicable pour l'option à la TVA et appréhender toutes les conséquences en matière de droit à déduction ainsi que de taxe sur les salaires.



Objectifs et compétences visées

- Prendre en compte les aspects fiscaux dans la stratégie de l'association gestionnaire d'ESMS
- Connaitre les possibilités et les conséquences de l'option à la TVA pour les établissements du secteur du travail protégé.
- Savoir calculer la TVA et la taxe sur les salaires



Contenu de la formation

- Règles générales des organismes sans but lucratif
- Possibilité d'option à TVA offerte aux ESAT
- ESAT ayant opté pour la TVA
- Règles d'assujettissement et d'exonération à la TVA
 - Coefficient d'assujettissement
 - Coefficient de taxation
 - Coefficient d'admission
- Positions antérieures de l'Administration
- Prospectives
- Taxe sur les salaires
- Quelques aspects pratiques
- Les régularisations
- Traitement des réclamations
- Actualité en matière de taxe sur les salaires
- Option à la TVA
- Particularités des Entreprises Adaptées (EA)

Nous sommes également à votre écoute pour vous proposer des formations sur mesure, afin de répondre au plus près de vos besoins.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse :
formation@jegardcreatis.com

Une équipe de formateurs à votre service



François Jegard



Franck Naccache



Cécile Le Bagousse



Patrick Lagueyrie



Arnaud Vinsonneau



Catherine Sage



Thibault David



Alexandre Marques



#Facilitateurs de Solutions

Pour plus d'informations :



n.martin@jegardcreatis.com



+33 1 87 75 02 00



formation@jegardcreatis.com



www.jegardcreatis.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION